



<http://rp59.fr>

#### DANS CE NUMÉRO :

|                                                               |    |
|---------------------------------------------------------------|----|
| Edito                                                         | 1  |
| Les fusillés de Beaurieux                                     | 2  |
| Fusillé mais toujours vivant                                  | 3  |
| Les interprétations historiques, exemple du moulin de Rousies | 4  |
| Le siège de Maubeuge                                          | 6  |
| L'affaire de Maubeuge (1944)                                  | 9  |
| L'arrestation du maire de Maubeuge (1945)                     | 13 |
| Souvenirs de guerre: Quiévelon (1914-1918)                    | 16 |
| Souvenirs de guerre: La Flamengrie (1914-1918)                | 17 |
| Faits divers et accidents                                     | 19 |

# Bulletin trimestriel de l'Association Racines et Patrimoine

## EDITO

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le mercredi 22 février au local de l'association, en présence de Mme Suleck, maire de Rousies, et des adhérents de la région.

A noter la présence du président et des membres de l'association de sauvegarde du fort de Leveau.

René, notre trésorier, nous a présenté le rapport financier qui avait été validé par Bernard, notre vérificateur aux comptes.



MM. R. Dusart, G. Klein, A. Delfosse, B. Marchand

Le bilan d'activités a été l'occasion de rappeler les nombreuses activités de l'année 2017 : l'exposition de l'Ascension, le rallye de Juin, les tenues de permanences, refonte du site internet, les bulletins trimes-

triels, les numérisations et les dépouillements qui alimentent notre base de données en ligne, les articles d'histoire locale, le projet commémoration « première guerre mondiale » pour lesquels l'association a obtenu le *label centenaire*.

Une base de données des soldats morts pour la France dans le camp retranché de Maubeuge a été finalisée (mise en ligne en février 2018, accès par le page d'accueil de notre site internet <http://www.rp59.fr>).

Les activités vont continuer cette année. Le projet commémoration 14-18 se met en place, avec une première phase du 7 au 13 mai. Deux expositions sont prévues en 2018 à Rousies et Colletet.

Le conseil d'administration a été reconduit pour 3 ans, Michel Letertre est élu au poste de trésorier adjoint.

L'assemblée générale s'est terminée par le traditionnel pot de l'amitié.



## Les fusillés de Beaurieux

Le 25 août 1914

Un monument a été récemment inauguré à Beaurieux, en mémoire aux victimes fusillées par les allemands le 25 août 1914.

Les fusillés :

- ♦ **DUBOIS François**, 63 ans et ses deux fils jumeaux **Jean et Paul**, 21 ans.
- ♦ **WATTIEZ Nicolas** 57 ans de Grandrieu et son fils **Gaston**, 21 ans

Ils ont été fusillés à la hauteur du monument, au lieu-dit « La Lotière ». Les DUBOIS habitaient la dernière maison belge avant d'arriver à Beaurieux.

Suivant le témoignage de la veuve DUBOIS : « Nous ne cessions depuis plusieurs heures de donner vivres et boissons aux troupes allemandes allant en France, lorsque dans l'après-midi des coups de feu éclatèrent, venant du bois français voisin. Une balle ayant traversé un de nos carreaux, je me réfugiai dans la cave avec mon mari, Nicolas WATTIEZ et sa femme. Les jeunes gens se retirèrent à l'étage.

Vers 6 heures, de nouvelles troupes vinrent stationner devant notre ferme. Nous remontâmes de la cave pour leur servir à boire.

Et voilà que des soldats entrent en foule dans la maison en montrant le carreau cassé et en disant qu'on avait tiré sur eux de l'intérieur. J'eus beau leur dire que c'était l'effet d'une balle pendant le combat qui venait d'avoir lieu. Les débris de verre sur le sol intérieur prouvaient bien qu'on avait tiré du dehors.

Ils ne voulurent rien entendre et trouvant nos jeunes gens en haut, ils les accusèrent d'être des Français et d'avoir tiré sur eux.

Malgré nos protestations, on les ligota et on les obligea à marcher en avant avec les pères DUBOIS et WATTIEZ. En même temps, on m'ordonnait de quitter la maison avec Mme WATTIEZ, parce qu'on allait y mettre le feu, ce qui fut fait à l'instant.

Nous partîmes ne sachant où aller. Le lendemain, je revins sur les lieux, croyant y retrouver les nôtres.

Mon fils Edmond vint de Froidchapelle pour s'informer de nous. Avant d'arriver à notre ferme, il apprit qu'il y avait un peu plus loin cinq cadavres étendus face contre terre.

Malgré la défense de toucher aux corps, faite par les allemands, nous les enlevâmes pendant la nuit et on les inhuma au cimetière de Sivry, le 29 août dans la matinée. »

### Les occupants de la ferme DUBOIS :

DUBOIS François né le 31/12/1851 à Natoye, fils de Félix et DIVE Marie Thérèse, décédé le 25/8/1914 Beaurieux

Marié à TORLET Marie Catherine Aurélienne, née le 23/2/1859 à Froidchapelle, fille de Joseph et ALBRECQ Marie Thérèse, décédée le 27/11/1926 à Grandrieu.

Dont Jean et Paul, jumeaux nés le 18/4/1893 à Froidchapelle et décédés le 25/8/1914 à Beaurieux.

### Les WATTIEZ présents chez les DUBOIS ce jour là :

WATTIEZ Nicolas Joseph, né le 18/3/1859 à Eppe-Sauvage, cultivateur à Grandrieu, de Nicolas et CARLIER Anne Joseph Dorothee, décédé le 25/8/1914 Beaurieux.

Marié à FOSSET Marie Geneviève Eugénie, fille de Théodore Xavier et CANIOT Marie Adèle, née le 10/1/1860 à Eppe-Sauvage.

Dont : Gaston Nicolas né le 18/8/1893 à Eppe-Sauvage, décédé le 25/8/1914 à Beaurieux.

Jean-Claude FLORY



## Fusillé mais toujours vivant

Le 7 septembre 1914

J'ai trouvé au hasard de mes recherches les fiches de soldats fusillés le 7 septembre 1914. Pourtant leurs fiches « mémoire des Hommes » indiquent une raison différente :

- ♦ **BARBIEUX Eugène**, matricule 116 à Valenciennes, tué à l'ennemi au combat de Corfélix Culot (51) le 07/09/1914.
- ♦ **CAFFIAUX Gabriel Georges Aimé**, matricule 431 à Valenciennes, tué à l'ennemi au combat des Essarts (51) le 07/09/1914.
- ♦ **CLEMENT Palmyr**, matricule 226 à Valenciennes, mort à l'hôpital le 09/09/1914.
- ♦ **DELSARTE Alfred**, matricule 2069 à Valenciennes, tué à l'ennemi au combat de Corfélix Culot (51) le 07/09/1914.
- ♦ **DUFOUR Gaston Jules**, matricule 1184 à Valenciennes, tué à l'ennemi au combat de Barbonne (51) le 07/09/1914.
- ♦ **HUBERT Désiré**, matricule 1816 à Valenciennes, tué à l'ennemi au combat des Essarts (51) le 07/09/1914.
- ♦ **WATERLOT François**, Béthune, tué à l'ennemi à Colincamps (80) le 10/06/1915.

La page 35 du journal de marche de la 51<sup>e</sup> Division d'Infanterie indique à la date du 6 septembre 1914 :

« A 22h30 : panique d'une compagnie du 70<sup>e</sup> RI qui reflue sur le 327<sup>e</sup> et entraîne quelques hommes. Panique provoquée par le tir de l'artillerie allemande et arrêtée par l'Etat Major de la division. »

Puis le 7 septembre : « à 8h30 : 7 hommes du 327<sup>e</sup> RI sont fusillés, ordre de la division N°8 »

« Cette nuit, à la suite de quelques coups de canon inoffensifs de l'ennemi, un certain nombre d'hommes, appartenant à des unités de la première ligne de la 51<sup>e</sup> DR, ont par lâcheté, quitté leur position pour fuir jusqu'à Les Essarts, à 1800 mètres en arrière.

7 de ces fuyards arrêtés par le général de division ont été fusillés ce matin devant le front de leur régiment.

Cette mesure sera appliquée à tous les lâches, si par hasard il en reste encore à la 51<sup>e</sup> DR.

Le présent ordre sera lu immédiatement dans tous les arrêtés de la 51<sup>e</sup> DR.

Signé Boutegourd »

L'un des soldats fusillés, Waterlot François, survécut au peloton d'exécution. Il écrit le 11

août 1915 à son cousin :

« Je vais te raconter le tour qui m'est arrivé il y a 4 mois, c'était le 6 septembre ... Vers 11 heures arrive une auto-canon allemande qui lance une dizaine d'obus et le 270<sup>e</sup> qui était en avant de nous fout le camp et passe en débandade à côté de nous en criant « sauve qui peut ». Nous nous réveillons en sursaut, nous nous équipons à la hâte et l'on en fait autant. Il y en a qui se sauvèrent à droite, d'autres à gauche. »

En recherchant son régiment, il rencontre le général de division qui le fait arrêter avec six autres soldats, et emmener dans une grange.

« Cinq minutes après arrive l'aumônier militaire qui nous dit de faire des prières avec lui.... Le lendemain matin, nous partîmes encadrés de 8 hommes du génie baïonnette au canon et l'on nous conduit au quartier général ».

Le colonel du 327<sup>e</sup> arrive ; le général ordonna au colonel, après avoir expliqué la situation, de les emmener pour être fusillés.

« On nous emmena en face d'une meule, on nous banda les yeux, et on plaça une section d'environ 39 hommes à 12 mètres de nous. J'étais placé à droite et nous nous donnions la main. A la première décharge je me laissais tomber mais je n'avais rien..... »

Un adjudant donna le coup de grâce aux deux premiers en commençant par la gauche, puis dit au capitaine qu'il ne pouvait continuer. Ce dernier lui demanda de s'assurer que nous étions morts....

« Nous étions encore deux de vivants, un de Saint Amand qui avait la jambe cassée, et moi qui n'avais rien... »

Le lendemain vers 11 heures, il retrouve le 327<sup>e</sup> RI, et se met à la disposition du commandant, lui demandant de partir en première ligne.

L'information remonte au général qui le gracie. Peu après, le 15 octobre, il fut cité à l'ordre du jour.

Il meurt au combat, tué à l'ennemi suivant la formule consacrée, le 10 juin 1915, à Colincamps dans la Somme.

Ses six camarades seront réhabilités par la cour d'appel de Douai le 22/12/1926 et inscrits sur les monuments aux morts de leur commune.

# Les interprétations historiques

Exemple du moulin de Rousies

L'histoire est trop souvent sujette à interprétations, d'autant plus qu'il est souvent difficile de contredire les écrits d'historiens réputés, ou d'historiens locaux qui souvent reprennent comme réelles ces interprétations. Soit par manque d'information, soit pour ne pas contredire l'écrit d'une personne faisant référence.

Sur le site de la mairie de Rousies, une page d'histoire de la commune reprend des extraits de « ROUSIES, notes historiques » de Jean GILSON, Maire de Rousies, écrits en 1982, concernant la vente du moulin de Rousies. L'ancien maire les avait repris de bonne foi de « Recherches historiques sur Maubeuge et son Canton », écrit par PIERRART Zéphyr en 1851. Il est indiqué que « En 1776, le Duc d'Orléans vendit au directeur de la Manufacture d'Armes les terrains qu'il possédait à Rousies ainsi que le moulin et le tordoir situés en bordure de la Solre ». Qu'en est-il ?

## Quelques traces documentées du moulin dans le temps

Le cartulaire de Rousies fut renouvelé le 6 juillet 1608 à la demande de Charles de Croy, Comte de Beaumont, seigneur du lieu. Le moulin et ses dépendances y sont détaillés

Extraits : *Son excellence a aussy au dit Rousies un moulin et huisinne à deux tournans avec maison, chambre, grenier, places d'embas et estables le tout batis de pierre de taille et briques couvert de thuiiles..... Du quel moulin sont bannal et tenus d'aller moudre leurs grains tant les manans du dit Rousies que de Ferrière la Grande et en est présentement fermier Paul Masson. (1).*

Le traité de Nimègue fut signé le 10 août 1678, Maubeuge devient française. Mais cela ne règle pas le sort des enclaves dont fait partie Rousies.

Le traité de Ryswick du 20 au 30 octobre 1697 met fin à la guerre dite de la Ligue d'Augsbourg. Les conférences des limites s'ouvrent à Lille en 1698. Rousies devient française le 3 Décembre 1699.

Ce n'est que le 29 janvier 1704 que Rousies est réunie à la prévôté de Maubeuge, suivant une déclaration du Roi Louis XIV, enregistrée au parlement de Tournay le 7 février (2).

Rousies sera dépendante de la juridiction d'Eclaibes, prévôté de Maubeuge. Le seigneur est Philippe d'Orléans, comte d'Avesnes.

Quatre ans plus tard, le moulin est mis en vente par adjudication. Extraits :

*« A tous ceux que les présentes verront, le prévôt et d'autres officiers de la prévôté de Beaufort et dépendances. Savoir faisons que ce jourd'hui dix sept mars 1711 à l'issue de notre l'audience en la chambre de justice au château d'Eclaibes.*

*Est comparu M François Fabry procureur général de S.A.R Monseigneur le Duc d'Orléans dans sa pairie d'Avesnes et autres secteurs situés en Haynaut. Lequel nous a requis lecture être faite d'une criée dont la teneur s'ensuit de mot à autre.*

*On fait savoir que ce jourd'hui 17 mars 1711 en suite de billets affichés et publications faites au château d'Eclaibes en la chambre de justice à l'issue de l'audience M François Fabry procureur général de S.A.R Monseigneur le Duc d'Orléans en sa pairie d'Avesnes, pour le plus grand profit de S.A.R exposant en arrentement perpétuel le moulin et usine appartenant à S.A.R au village de Rousies dépendance de Beaufort, bâtis en pierres et des briques, couverts d'ardoises ainsi que le lieu se comprend avec le courant de la rivière, et tel droit de banalité et franchise dont il a accoutumé de jouir et en tel état qu'il se trouve de son adjudication et ratification du conseil de S.A.R à charge d'entretenir suivant la coutume le bail du fermier moderne pendant cinq années commencées le premier janvier 1711 ..... Sur quoi l'officier a adjugé et adjuge audit [Martin] Julien ledit moulin et huisine de Rousies avec le courant de la rivière et les droits de banalités et franchises dont il a accoutumé de jouir et ensuite de sa soumission, l'a condamné et condamne au payement de la somme de 375 Lt [livres tournois] de rente monnaie de France échéant chaque an au jour de Noël payable à toujours et sans faculté de rachat. »*

Le moulin est donc cédé en arrentement à Martin JULIEN, qui en était le meunier.

Ce dernier décède à Rousies entre 1742 et 1748. Son fils Jacques devient propriétaire, et à son décès, Jean (frère de Jacques) le remplace (cité le 10/06/1757, sources embrefs de Rousies ; l'acte de partage a été fait le 28/07/1756) jusqu'à son décès le 26/08/1767. Jeanne Louise NEUILLES, sa veuve, lui succède, aidée par Martin Lemaire, garçon meunier. Le 20/05/1786, le fils de

Jean et de Jeanne Louise Neuilles, César Auguste Joseph JULIEN, au service de sa majesté, fait devoir d'affrairie envers ses trois sœurs, mais se réserve le moulin et ses dépendances. Il décède le 07/05/1787 à Rousies.

Sa sœur Louise Isabelle Eugénie devient propriétaire du moulin. Elle a épousé en 1789 à Maubeuge François Louis Gontrand JANMAR, directeur des Postes.

Le 26/11/1810, ce dernier est directeur des contributions du département d'Eure et Loir. Il vend « à Monsieur Eugène Joseph Ghislain FELIX, propriétaire et entrepreneur de la manufacture impériale d'arme à feu, établit audit Maubeuge y demeurant, ici présent et acceptant, acquérant pour lui ses successeurs et ayant cause, un moulin à eau à deux tournants, avec tous ses outils, harnois, meules et autres objets dépendants, rien réservé ni excepté, une foulerie et le terrain y annexé, les prés de la briqueterie et les aulneaux, le tout situé à Rousies, village dudit arrondissement d'Avesnes, appartenant à la dite dame JANMAR, particulièrement de la succession de M. César Auguste Alexandre Louis Joseph JULIEN son frère, dont elle était seule héritière quant aux fiefs, lequel sieur JULIEN en avait hérité de M. Jean Joseph JULIEN son père, qui avait recueilli lesdites biens de la succession de M. Jacques Joseph JULIEN son frère aîné, lequel en était propriétaire comme héritier de M. JULIEN son père ». (3)

Les documents consultés, dont les copies sont archivées dans la bibliothèque numérique de l'association, indiquent que le moulin de Rousies et ses dépendances, après le rattachement de la commune à la prévôté de Maubeuge en 1704, ont appartenu à la famille JULIEN de 1711 à 1810. Le Duc d'Orléans ne pouvait donc pas les vendre au directeur de la manufacture d'armes en 1776.

De même, aurait-il pu vendre « le tordoir situé en bordure de la Solre » qui avait déjà disparu en 1608 ? Extrait du cartulaire de 1608 : « Au dit Rousies, les manants ont entendus de leurs prédécesseurs y avoir autrefois eu un tordoir a l'huile assis sur la place de la devant ditte grange ruinée, mais n'ont mémoire de l'avoir jamais vu ».

Malgré mes demandes répétées, les erreurs historiques contenues sur le site de la commune de Rousies n'ont pas été rectifiées et continuent à être lues et faire référence.

Alain Delfosse

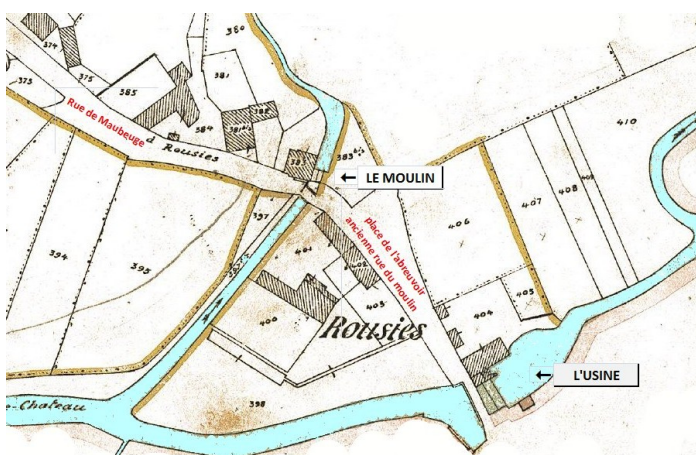
(2) LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

Comme par le traité conclu, arrêté et signé en notre nom et en celui de feu notre très cher et très aimé Frère le Roi Catholique, par nos commissaires et les siens en la ville de Lille le 3 Décembre 1699, en exécution du traité de Ryswic, Nous avons cédé & transporté à toujours à notre dit Frère, six villages qui étaient dépendans de la Prévôté de Maubeuge ; savoir : Thirimont, Bersillies-l'Abbaye, le Val sous-Beaumont, Montignies-Saint-Christophe, Hantes et Neuville sur Sambre, et que notre dit Frère nous a par le même traité cédé & transporté trois autres villages qui dépendaient de la Prévôté de Beaumont ; savoir : Beaufort, Fiers-le-Grand et Roussies, & que les trois villages à Nous cédés, ne pouvant plus ressortir à la dite Prévôté de Beaumont, qui en est demeurée sous la domination d'Espagne, il est nécessaire de les réunir sous une juridiction qui soit de notre Domination, nous avons considéré qu'il n'y en avait point pour cet effet de plus convenable à l'ordre de la justice & à l'avantage & soulagement des Habitans desdits trois villages que la Prévôté de Maubeuge, vu que lesdits trois villages y sont contigus & enclavés, & sont même depuis longtemps partie du gouvernement & du domaine de Maubeuge. SAVOIR FAISONS, que pour ces causes & autres bonnes considérations à ce Nous mouvans, de l'avis de notre conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité royale, Nous avons dit, déclaré & ordonné, disons, déclarons & ordonnons, voulons & Nous plait, que lesdits villages de Beaufort, Fiers-le-Grand et Roussies à Nous cédés par ledit traité du 3 décembre 1699, soient & demeurent à l'avenir réunis & incorporés, comme par ces présentes signées de notre main, Nous les réunissons & incorporons à la dite prévôté : voulons en conséquence que le Prévot de ladite ville, son lieutenant & autres Officiers dudit siège, y exercent leur juridiction ordinaire, tout ainsi & en la même forme & aux mêmes charges d'appel qu'ils l'exercent dans le reste de l'étendue de la même prévôté. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos aimés et féaux conseillers les Gens tenans notre Cour de parlement de Tournay, que ces présentes nos lettres de déclaration ils aient à faire lire, publier & enregistrer, & le contenu en icelles faire garder & observer selon leur forme & teneur : CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. DONNÉE à Versailles le vingt-neuvième jour de janvier, l'an de grace mil sept cent quatre, & de notre règne le soixante-unième. Signé LOUIS"

Donné à Versailles le 29e jour du mois de janvier, en l'an de grâce 1704, de notre règne, le 61e.

signé : Louis. »

(3) Archives Départementales, notaire Cousin



(1) sources Archives départementales du Nord. Voir la retranscription sur le site associatif, « Rousies en 1608 », « le moulin ».

# Le siège de Maubeuge

1914

Lorsqu'à la suite de l'assassinat de l'Archiduc héritier d'Autriche et de son auguste épouse, le cabinet de Vienne adressa un ultimatum à la Serbie ; les chancelleries de tous les pays de l'Europe pressentirent que de graves événements allaient se produire. L'horizon se chargeait de sombres nuages et un orage terrible menaçait.



L'assassinat de l'Archiduc

De toutes parts on se prépara aux pires éventualités et, dans toutes les nations européennes, les plus grandes précautions furent prises.

La France ne pouvait rester inactive. Bien qu'elle ne fut pas directement intéressée dans le conflit qui s'ouvrait, son système d'alliances devait fatalement l'entraîner dans la mêlée et en faire un des principaux belligérants.

Elle aussi fit donc de grands préparatifs ; elle augmenta la puissance défensive de ses places fortes et accumula sur de nombreux points du territoire d'énormes stocks d'approvisionnements.

Nous ne relaterons pas ce qui fut fait par tout le pays, car notre but est plus modeste. Nous dirons seulement ce qui s'est passé dans le camp retranché de Maubeuge et ce qui en est résulté.

## L'état de siège :

Le camp retranché de Maubeuge comportait six forts et sept ouvrages intermédiaires : le fort des Sars, l'ouvrage de Bersillies, l'ouvrage de la Salmagne, le fort de Boussois, l'ouvrage de Rocq, le fort de Cerfontaine, l'ouvrage de Ferrière (la Petite), le fort du Bourdieu, le fort d'Hautmont, l'ouvrage de Grévaux, l'ouvrage de Feignies, le fort Leveau, l'ouvrage d'Héron Fontaine.

Quand le 1<sup>er</sup> août le tocsin annonça que la mobilisation était décrétée, des ordres partirent immédiatement de la place pour augmenter le système de défense du camp. Aussitôt leur arrivée, réservistes et territoriaux furent employés à creuser des tranchées qui relient entre eux forts et ouvrages, formant ainsi une ceinture ininterrompue, garnie de canons, et largement approvisionnée de projectiles.

Dans les bois avoisinant les remparts, les arbres furent abattus. On fit sauter des fermes et des maisons, on rasa des jardins. Les fossés de Maubeuge furent inondés. Des accotements furent établis. Ce fut une activité qui ne se ralentit pas et qui donna à tous la plus grande confiance ; Maubeuge est imprenable, disait-on.

L'état de siège avait été proclamé. On fit évacuer les femmes et les enfants. Chaque jour arrivaient de nombreux hommes de la réserve



L'artillerie allemande

et de la territoriale. Sur les routes on vit circuler de nombreux camions automobiles qui transportaient des projecteurs, des munitions, des équipements de toutes espèces.

Dans les gares les trains apportaient continuellement des rouleaux de fil de fer barbelé et des piquets. Un matin débarquèrent les marsouins de Cherbourg.

Tous les hommes étaient cantonnés dans les écoles et les usines, mais chaque jour, ils allaient travailler aux tranchées.

Vers la 3<sup>e</sup> semaine du mois, une affiche fut posée pour indiquer les précautions à prendre en cas de bombardement. Mais elle n'inquiéta pas la population.

Le 25 août il y eut une alerte. Deux avions volèrent sur Maubeuge, et l'artillerie ouvrit le feu.

Deux jours après commençait l'investissement du camp.

## Le bombardement :

L'attaque principale porta contre le secteur n° 1 et ses environs, c'est à dire contre les forts des Sars, de Boussois, et les ouvrages de Bersillies et de la Salmagne, où les intervalles étaient plus larges.

En même temps, l'artillerie allemande compo-



*Le pont du moulin à Maubeuge*

sée de mortiers de 21 centimètres, de canons à tir plat à longue portée, de canons modernes à tir courbe, parmi lequel le fameux 42, et de batteries de mortiers autrichiens, attaquait l'ouvrage de Rocq et le fort de Cerfontaine.

En quelques jours, la plupart des forts et ouvrages furent réduits au silence. Le trente aout la ville commença à recevoir des obus.

Pendant toute la semaine, les projectiles tombèrent, mais il y eut des moments de répit. La nuit la plus violente fut celle du 2 au 3 septembre. Le collège, la salle Stroh, brûlèrent ainsi que plusieurs maisons de la rue de France.

De nombreux immeubles furent endommagés. Heureusement il n'y eut personne de tué. Les marsouins avaient été chargés d'aller déloger les pièces qui bombardaient la ville, et ils avaient gagné Marpent. Quand ils arrivèrent dans cette localité, ils furent accueillis par un feu de mitrailleuses qui, à quelques exceptions près, les coucha tous sur le carreau.



*L'église de Louvroil*

Pendant ce temps, les artilleurs des batteries dissimulées dans les tranchées étaient criblés par la lourde artillerie allemande dont les effets étaient prodigieux.

Les obus, en explosant, faisaient dans la terre des trous dans lesquels on aurait facilement placé un tombereau et son cheval. Certains

avaient environ 10 mètres de diamètre et 12 de profondeur.

Dans toute la région, il y eut de nombreuses rencontres entre le 145<sup>e</sup> d'infanterie et le 345<sup>e</sup>, les coloniaux, les territoriaux, les réservistes, et les troupes d'investissement. Le chiffre des morts fut pour ainsi dire minime étant donné l'importance des effectifs en présence, mais celui des blessés fut considérable. Du côté des Français, on en compta près de 4000, soit 10% du chiffre des combattants.

Tandis que ces engagements s'accomplissaient, le bombardement des forts et de la ville continuait.

L'artillerie lourde allemande qui avait commencé à travailler à longue portée, 8 à 10 kilomètres, de la direction Givry-Merbes-



*L'arsenal de Falize*

Cousolre, s'était avancée. Nous venons de voir qu'elle s'est installée à Marpent. Et les forts, celui du Bourdieu entre autres, étaient criblés de puissants projectiles qui bientôt les obligeaient au silence.

Le samedi 5 septembre dans l'après midi, le feu redoubla d'intensité.

Vers 4 heures le sauve qui peut fut ordonné par le Maire de Maubeuge. Une partie de la population se dirigea vers Hautmont, Douzies et Neuf Mesnil. La mesure était sage car presque immédiatement les explosions d'obus se produisaient dans la ville et son faubourg de Sous le Bois. Sans interruption, les lourds projectiles tombaient, brisant et incendiant tout sur leur passage. Louvroil ne fut pas épargnée. Un obus tombant sur les chantiers Legrand mit le feu à tout le stock de bois qui se trouvait là. Ce fut un brasier gigantesque qui dut montrer aux pointeurs que leur tir était bien réglé. Un incendie se déclara ensuite dans les bâtiments de l'arsenal. Les pompiers en vinrent à bout.

Presque partout, l'œuvre de la destruction s'accomplissait. Les batteries installées dans les fermes répondaient bien à l'artillerie allemande, mais sans succès. Elles ne contribuèrent qu'à faire détruire les villages où elles étaient situées.

Toute la nuit le bombardement continua. Il reprit le lendemain et se continua dans la matinée du lundi. Il n'y avait rien à faire contre les grosses pièces de l'armée de siège.



*Le départ pour la captivité*

Les bâtiments de la place furent percés à jour, le bas de la rue de France flamba comme si les maisons avaient été construites en bois. En de nombreux endroits dans la ville et dans les faubourgs, les murs furent renversés, les planchers percés, les carreaux des fenêtres volèrent en éclats, les toitures furent réduites en miettes, les chaussées défoncées. Dans la Sambre des bateaux frappés par les obus coulèrent. Des ponts s'effondrèrent. A Louvroil, l'église et le quartier environnant furent transformés en ruines.

La résistance était impossible. Le gouverneur le comprit, mais avant de consentir à la reddition du camp retranché, il fit sauter la poudrière de l'arsenal. Le faubourg de Sainte Aldgonde et de nombreuses villas de l'avenue de Ferrière la Grande que le bombardement avait déjà éprouvé très cruellement, furent victimes de cette décision in extrémis.

Un certain nombre d'habitants furent tués, entre autres le curé de Louvroil. Le lundi [7 septembre] la capitulation de la place était signée.

A ce moment il n'y avait plus grand monde dans la ville ni dans les communes situées entre cette ville et l'emplacement où étaient installés les mortiers de 42. Tout le monde avait fui et s'était réfugié à Hautmont.

Les troupes de l'active, de la réserve, de la territoriale avaient fait de même et étant harassées, campaient au hasard dans les rues et sur les places.

Les soldats ne tardèrent pas à apprendre quel sort leur était réservé : des officiers leur annonçant que la place s'était rendue, ils étaient prisonniers et allaient être conduits en Allemagne le lendemain.

Petit à petit, les habitants regagnèrent leurs habitations et remontèrent des caves la literie qu'ils y avaient descendue huit jours aupara-

vant.

Le siège de Maubeuge était terminé.

### **Après le siège :**

Le mardi 8 septembre eut lieu l'entrée officielle de l'armée allemande à Maubeuge. Cette entrée se fit à midi. Elle ne donna matière à aucun incident. Du côté des assiégeants victorieux aucune fanfaronnade ; du côté des soldats français une résignation digne, qui inspirait le respect. Chacun avait conscience d'avoir fait son devoir et savait que son adversaire l'avait fait également. Le défilé des prisonniers commençât à 3 heures et ne prit fin que 6 heures plus tard. Leur nombre s'élevait à plus de 40 000. D'aucun n'avaient pas eu l'occasion de tirer un coup de fusil.

Que sont devenus ces prisonniers ? Au début, les inquiétudes de leurs familles étaient grandes. On leur avait raconté tant de choses. Mais avec l'autorisation de l'autorité allemande, par son entremise même, des correspondances ont été échangées. Elles ont toutes contribué à rassurer les parents des exilés. Qu'ils soient à Friedrichsfeld, à Munster, à Torgau ou dans d'autres camps, ils sont unanimes pour déclarer qu'ils sont bien traités, que la nourriture est suffisante et que la seule privation dont ils souffraient est celle de la liberté.

Tel fut le siège de Maubeuge. le bombarde-



*Le camp de Haus Spital Munster*

ment qui l'accompagna causa d'importants dégâts, tant dans la ville que dans les environs, mais malgré tout, quand on pense à la puissance destructive de l'artillerie lourde allemande, on doit se dire que si Maubeuge traversa de mauvais jours, elle a encore été relativement épargnée. Du moins c'est l'avis de l'auteur de cette narration.

Veroeffentlichung genehmigt [publication approuvée]

Maubeuge le 20 février 1915, Baron Von Binzer

Sources: Don Gaspard, Archives municipales de Maubeuge—retranscription AD

## L'affaire de Maubeuge

1944

A Maubeuge, dès le 3 septembre 1944, les « collabos » les plus connus sont arrêtés ; environ 150 sont enfermés à la caserne Joyeuse sous la garde des milices patriotiques commandées par le chef de bataillon FTP (1) Marceau LAMBERT (2), alias ARTHUR. La place de Maubeuge était commandée par le chef de bataillon FTP Ferdinand François THUYTS-CHAEVER (3), alias PROSPER. Parmi les collaborateurs les plus compromis, JACQUET, délégué du Ministère de l'Information et PLINGUET, chef du Rassemblement Populaire de l'Avesnois, condamnés à mort au début de l'année 1944 par les résistants.

Début octobre, le sous-préfet décide de transférer les détenus de Maubeuge à Avesnes, par petits groupes d'une dizaine, en camion, avant l'aube, sous la garde d'un détachement FFI (1) commandé par un gendarme.

Le premier transfert de dix détenus a lieu le 18 octobre à 13h, encadré de 6 FFI sans gendarme, et à pied. Le groupe est bloqué à Louvroil par un groupe d'ouvriers armés qui le force à faire demi tour.

Le même jour à 16h se répand à Maubeuge la rumeur de l'enlèvement de M. Abel MICHAUX, maire provisoire, retrouvé dans une ferme à Dimont et libéré vers 22h30 par les résistants Maurice HELLENFORF, René DRUCBERT et

Clotaire CORNU.

Le 19 octobre, les ouvriers de la fabrique de fer viennent travailler armés le matin et débrayent l'après midi. A Maubeuge, dès 9h du matin, la foule se rassemble. Les 14 000 ouvriers des différentes usines cessent le travail et rejoignent les manifestants. Tous convergent vers Maubeuge pour demander une cour martiale pour juger sur place les collaborateurs.

Au milieu de l'après midi arrive de Lille le colonel LAJOUANIE qui informe le préfet de l'impossibilité de transférer les prisonniers. A 20h, le préfet VERLOMME arrive à Maubeuge. Il forme le tribunal : le colonel LAJOUANIE, président, et PLAISANT, commandant de gendarmerie, WAQUET, adjudant chef de gendarmerie, 2 officiers FFI. Le colonel CAILLE, du tribunal militaire de Lille, représente le commissaire du gouvernement. Un pasteur assure la défense des inculpés.

Les six détenus les plus compromis seront jugés, après constitution de leurs dossiers, vers 2 heures du matin.

- ♦ JACQUET Max, né le 17/10/1904 à Louvroil, industriel, accusé d'intelligence avec l'ennemi, président du groupe « collaboration ». A dénoncé des ouvriers réfractaires qui seront condamnés. A participé à la déportation de 160 membres de l'OCM (1) suite à une manifestation.
- ♦ PINGUET Edouard, 53 ans, agent d'assurances, président du COSI (1), chef de la milice du Bassin de la Sambre, membre du RNP (1).
- ♦ MOUFTIER Georges, 44 ans, garde de nuit, engagé à la LVF (1), avait porté les armes contre la France.
- ♦ TILMAN Louis, avait livré des français à la gestapo
- ♦ DEBUS Vital, avait livré des français à la gestapo
- ♦ SMALL Paul, 52 ans, industriel à Louvroil.

Les cinq premiers sont condamnés à mort, avec confiscation de leurs biens ; le sixième échappe momentanément à un verdict pour supplément d'information.

Les verdicts sont rendus, mais les exécutions ne peuvent avoir lieu avant les recours en

### DES GANGSTERS DE LA 5<sup>e</sup> COLONNE enlèvent le maire de Maubeuge

Jeudi dernier, une équipe de gangsters hitlériens, armés de mitraillettes, a enlevé le maire de Maubeuge, M. Michaut, du Front National. Heureusement, un groupe des Milices Patriotiques a pu, en voiture, rejoindre l'auto des ravisseurs et délivrer le maire.

Vendredi, 25.000 personnes se sont rassemblées sur la grand-place pour réclamer le châtiment des coupables.

Une cour martiale devait être immédiatement réunie. Nous espérons que les coupables sont déjà exécutés.

L'Humanité du 22 octobre 1944

grâce que personne ne croit possible.  
En attendant, le calme revient.

Le 26 octobre arrivent les décisions du Général de Gaulle : deux recours sont rejetés, ceux de Tilman et Debus ; les peines des trois autres sont commuées en travaux forcés à perpétuité. Les décisions sont annoncées par le commissaire du gouvernement CLOSON, accompagné du colonel LAJOUANIE. Ils devront veiller à l'exécution des deux condamnés et au transfert des trois graciés à Loos.

La nouvelle des grâces est très mal accueillie par le comité d'épuration et les autorités locales. Les commandants THUYTSCHAEVER et LAMBERT se rendent à la caserne Joyeuse, Ils rencontrent l'officier de garde, le lieutenant André CAUCHETEUR (4). JACQUET et PLINGUET sont exécutés au revolver. MOUFTIER est remis aux gendarmes et transféré à Loos.

Le commandant Prosper fait la déclaration suivante : « PINGUET et JACQUET, chefs du mouvement antifrançais du Bassin de la Sambre, ayant été graciés, j'ai décidé de faire procéder à leur exécution immédiate. Chef d'un mouvement de résistance depuis quatre ans, profondément étonné de voir que des traîtres échappant aux justes châtements, et étant dépositaire de la somme des sacrifices consentis par mes camarades de la Résistance fusillés ou torturés par la Gestapo, avec l'aide de ces traîtres, je considère comme une trahison de ma part de les laisser partir du seul endroit où nous étions susceptibles de les juger. LES CONDAMNÉS ONT ÉTÉ PASSÉS PAR LES ARMES À 13 HEURES 30 ».

Le 27 octobre à l'aube, TILMAN et DEBUS sont fusillés.

Une affiche signée « PROSPER » proclame : « Justice est faite. Je vous demande de rester calmes. Tous unis pour une France propre ».

Les milices sont supprimées le 28 octobre. Est-ce que les exécutions de Maubeuge y sont pour quelque chose ?

Le désarmement des membres de la milice se passe sans problème.

### **Le procès :**

Le Gouvernement Militaire de Paris se saisit de l'affaire. Un juge d'instruction est désigné qui, librement et justement, laisse les héros inculpés en liberté provisoire.

Le Général, directeur de la Justice Militaire, qui ne s'est pas opposé à la liberté provisoire des trois inculpés, s'est vu limoger.

Le Général Deligne rappelle le Commandant Thuytschaever et ses camarades à Maubeuge lorsqu'un nouvel ordre de mission les renvoie à Paris où ils sont mis aux arrêts de forteresse.

Le Tribunal Militaire de Paris jugea ces patriotes les 11 et 12 janvier. Il devait être présidé par le Général Joinville, Directeur des F. F. I. au Ministère de la Guerre, quand, 8 jours avant l'audience, la composition du tribunal fut entièrement bouleversée.

Le président est le général PULCINELLI dont le passé de résistant est, pour le moins, obscur. Le Colonel Bastide remplit le rôle de Commissaire du Gouvernement.

L'audience commence par la lecture de l'acte d'accusation qui caractérise Jacques et Pinguet comme des traîtres de la plus ignoble espèce. Il rappelle, en plus des faits mentionnés plus haut, que Jacques aimait à se faire photographier à côté d'officiers allemands ; qu'après la libération de la région il a essayé de suivre l'armée allemande en retraite, mais qu'il fut arrêté en Belgique.

L'acte d'accusation constitue, en même temps, un véritable brevet d'héroïsme et de civisme pour Thuytschaever, Lambert et Caucheteur.

Il reprend le récit de la situation difficile dans le Bassin de la Sambre à la suite de l'activité de la 5<sup>e</sup> colonne. On rappelle que le maire de Maubeuge, lui-même, « qui jouissait de la confiance de toutes les formations de la Résistance, fut enlevé à la sortie de son bureau par des inconnus armés de mitraillettes ».

THUYTSCHAEVER dira pour sa défense que la peine devait être exécutée pour éviter que 15 à 20 000 personnes ne viennent lyncher les détenus. Un lieutenant de gendarmerie viendra déclarer que les commandants PROSPER et ARTHUR ont rendu un grand service à la population de Maubeuge en lui évitant de

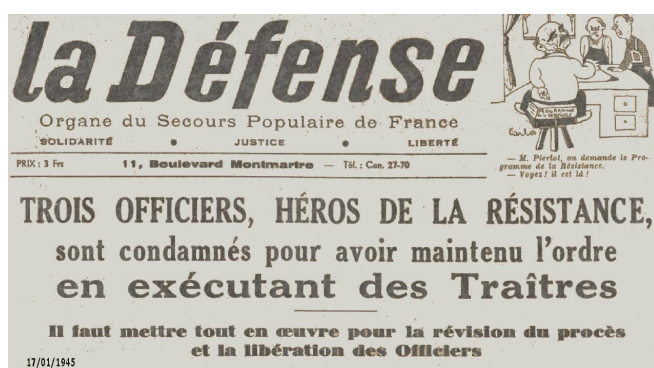


commettre un carnage.

Le Général Joinville était le dernier témoin cité par la défense. Il déclare : « J'ai dit qu'il fallait appliquer une peine disciplinaire, dans la forme, ils ont eu tort, mais dans le fond .... » . A ce moment, M<sup>e</sup> Nordmann demande au Général Joinville s'il ne pense pas que le devoir du soldat est de sauvegarder l'ordre. Le Général Joinville demande au Président la permission de répondre et il affirme : « IL APPARTIENT A UN MILITAIRE D'EXECUTER LES ORDRES QUI LUI SONT DONNES. LORSQUE LES SUPERIEURS SONT ABSENTS, IL Y A DES INITIATIVES A PRENDRE. QUANT A MOI, IL EST INFINIMENT PROBABLE QUE, PLACE DANS CES CIRCONSTANCES, J'AURAIS PRIS LA MEME INITIATIVE ».

Après une série de témoignages aussi unanimes, on pouvait s'attendre à ce que le Colonel Bastide abandonnât l'accusation. Il ne l'a pas fait.

Après une heure de délibération, THUYTS-CHAEVER est condamné à 7 ans de réclusion, les deux autres à 5 ans, avec pour les trois la dégradation militaire et 10 ans d'interdiction de séjour.



Aussitôt, un comité national se forme pour la libération des officiers de Maubeuge, à l'initiative de M<sup>es</sup> Nordmann, Solange Morin et Joisson, avocats des inculpés, appuyés par le Secours Populaire de France (à travers son hebdomadaire « La Défense ») et auquel participent de nombreuses organisations patriotiques et politiques.

Des sections locales et départementales se créent partout en France, car nombreux sont ceux qui pensent que de nombreux collaborateurs échappaient à de réelles sanctions, que des pétainistes étaient en train de se refaire un passé, alors que l'on mettait en prison de vrais résistants : « Ce jugement infâme, présidé par un général qui a servi sous Vichy, est, pour nous, la preuve authentique au frei-



nage de l'épuration » ; « ... et si je n'indique pas que nous aimerions voir ce général Pulcinelli à son tour devant les juges, ce n'en est pas moins ce que nous pensons tous ». « Aujourd'hui, les lâches et les traîtres sont jugés, et quelle est ma déception de voir avec quelle facilité ils sortent tous ou presque tous, blancs comme neige ». (La Défense, article sur l'affaire de Maubeuge). »

Le 13 janvier, une résolution avait été adoptée en mairie de Maubeuge, demandant la grâce des trois officiers de Maubeuge. Les ouvriers du Bassin de la Sambre versent l'équivalent d'une heure de travail au Comité National.

Le 28 février, à l'Assemblée, la question de la révision est évoquée. Le Révérend Père PHI-

**Plus de 10.000 signatures parviennent chaque jour au Comité pour la libération des Officiers de Maubeuge. Déjà plus de 300.000 noms sont arrivés.**

La Défense du 9 mars 1945

LIPPE, qui avait étudié le dossier, prend la défense des trois officiers, demandant leur libération et la révision de leur procès. Il explique : les faits contre JACQUET et PLINGUET, qui se passent moins de deux mois après la libération, étaient graves (chacun se rappelait les effets de la collaboration et les 350 déportés, disparus et fusillés), mais le dossier transmis à la cour des grâces n'était pas complet, la cour martiale qui s'était tenue à Maubeuge n'ayant pu entendre tous les témoins. Il y avait dans la prison un nombre de détenus dont la grande majorité ne méritaient pas la mort, dont des « enfants » de 18 ans engagés à la LVF (1). La foule, armée, aurait pu tous les massacrer. Les protéger, c'était demander aux soldats FFI qui gardaient la prison de tirer sur leurs parents et leurs amis. Maurice Schumann indique qu'après avoir étudié le dossier de très près et avec beaucoup de scrupules, il aboutissait aux mêmes conclusions. Arthur Ramette, député de la 2<sup>e</sup> circonscription du Nord affirme qu'« il faut libérer ces héros de la libération nationale, ceux-là qui ont donné toute leur vie pour que vive la France, pour que soit libéré notre pays. Il faut les sortir de prison ; il faut les remettre à leur place, au combat contre l'hitlérisme ».

Le 18 mai, le journal « La Défense » indique qu'« à Rousies, des policiers font irruption au domicile d'un de nos amis et raflent, après recherches, 83 affiches. Ces affiches demandaient tout simplement la révision du procès de trois officiers condamnés pour avoir exécuté deux traîtres condamnés à mort ».

Le 26 mai 1945, le général de Gaulle accorde la grâce.

Le 1<sup>er</sup> juin 1945, le journal « La Défense » titre en 1<sup>er</sup> page: « EN LIBÉRANT LES OFFICIERS DE MAUBEUGE Le Gouvernement a écouté LA VOIX DE LA FRANCE ». Reprenant en encadré une déclaration du Général De Gaulle du 27 mai 1942: « *La démocratie se confond exactement pour moi, avec la souveraineté nationale. La démocratie, c'est le gouvernement du peuple par le peuple, et la souveraineté nationale, c'est le peuple exerçant sa souveraineté sans entrave* ».

Ajoutant « Il [le chef du gouvernement] a pu dire à son entourage qu'il reconnaissait la valeur des trois officiers et qu'il considérait que leur geste avait évité un massacre. Pourtant, il les a maintenus en prison pendant plus de cinq mois pour ne pas avoir l'air de céder à

une pression ». Une partie de l'article est supprimé par la censure. « ..... C'est ainsi que Mme Thuytschaever (5), revenant de Ravensbrück et de Dachau a trouvé son foyer vide ». Deux photos montrent un défilé au mur des fédérés, avec en tête les trois officiers et leurs épouses, les défenseurs et les groupes de soutien, avec des pancartes : « MERCI AU PEUPLE DE FRANCE, les officiers de Maubeuge » ; « La censure est l'arme d'un gouvernement qui a peur du peuple ».

Le 26 juillet 1945, le percepteur envoie aux trois officiers un avertissement ainsi conçu : « Vous êtes requis de payer sans retard les sommes ci-dessous, montant de la condamnation prononcée par le tribunal militaire le 10 janvier 1945.

|        |     |        |
|--------|-----|--------|
|        | Frs | 868 30 |
| timbre |     | 2      |
|        | Frs | 870 30 |

A défaut de paiement dans le délai de huit jours, les poursuites par voie de commandement seront exercées conformément à la loi. Vous serez, en outre, exposé à subir la contrainte par corps, etc. »

Ils sont amnistiés par le décret en date du 24 août 1946. Marceau Lambert est alors membre du conseil central du Secours Populaire Français et secrétaire général du Comité de défense des patriotes emprisonnés.

Ainsi se trouve terminée, par une mesure de simple justice une affaire qui passionna l'opinion.

#### (1) Glossaire:

- ♦ FFI : forces française de l'intérieur
- ♦ FTP : franc tireur partisan
- ♦ FN : Front national ; mouvement de la résistance intérieure française créé par le Parti communiste français vers mai 1941
- ♦ OCM : organisation civile et militaire
- ♦ COSI : comité ouvrier de secours immédiat (redistribution des biens spoliés)
- ♦ LVF : Légion des Volontaires Français
- ♦ RNP : Rassemblement national populaire

#### (2) LAMBERT Marceau Raoul :

Mobilisé au début de la guerre, le Commandant Lambert fut fait prisonnier le 17 juin 1940 à Saint-Florentin, il ne réussit à s'évader qu'après trois tentatives infructueuses. Une fois libre, il est envoyé dans les Basses-

Pyrénées où il fait passer en Espagne les juifs et les jeunes qui veulent rejoindre les forces alliées. Dénoncé en juillet 1941, il part dans la région de Saint Etienne. Il reçoit des parachutages et organise bientôt des maquis en Haute-Savoie, en Haute-Loire. En aout 1943, ses compagnons sont arrêtés et fusillés. Il part pour Maubeuge le premier novembre 1943, il forme les groupes F. F. I. de la Sambre et il est chargé plus spécialement du service des renseignements.

(3) THUYTSCHAEVER Ferdinand François : Il est né le 18 mai 1913 à Lambersart, sous l'occupation allemande de la guerre 1914-18. Mobilisé en 1935, il est rappelé en 1938. L'année suivante, il veille sur la ligne Maginot où il est fait prisonnier à Saint Dié. Il revient en France comme rapatrié sanitaire et prend contact avec les cheminots de la résistance. Il rédige des tracts antiallemands. Il participe au sabotage des voies ferrées, héberge des patriotes traqués, le tout jusqu'au 8 juillet 1943, date à laquelle il est dénoncé et arrêté, mais parvient à s'échapper grâce au dévouement de sa femme.

Hébergé chez des paysans patriotes, il reprend contact avec la Résistance et se trouve désigné comme chef de secteur du Front National du Bassin de la Sambre et de l'Avesnois en remplacement de René RUELLE, fusillé par les Allemands. A ce titre, il organise des groupes de combat qui prennent une grande part à la libération de la région.

(4) CAUCHETEUR André Marie Georges est né le 27 avril 1917 à Rousies. Il fait son service militaire dès 1937 dans la ligne Maginot où il se trouve encore à la déclaration de la guerre. En juin 1941, il tente sans succès de rejoindre l'Angleterre. Il crée un mouvement de résistance; il est arrêté en décembre 1941, mais réussit à s'enfuir. Il entre à l'OCM en avril 1942, puis aux FTP où il devient chef de groupe, chef de détachement en 1943, sous-lieutenant en mars 1944. Il participe à de nombreuses actions de résistance. A la libération, il est à Jeumont le 2 septembre, à Cousole le 4, à Bettignies le 5, où de nombreux prisonniers sont faits.

A noter que son père et ses trois frères ont été arrêtés par les allemands en représailles.

(5) Marcelle MARTIU épouse THUYTSCHAEVER est née à Paris le 12 juin 1918. Elle est

arrêtée le 12 janvier 1944 à Lambersart. Elle est internée à Saint Gilles (Bruxelles), Vught, Munich et au Kommando Agfa qui était une annexe du camp de concentration de Dachau. Dans ce camp, 600 femmes étaient détenues, dont trois françaises, Marie Barlette, Marie Bacher et Marcelle Thuytschaever.

(6) Un élément déclencheur semble être l'enlèvement du maire Abel MICHAUX. Albert MATON, lors d'un colloque en 1984, indiquait : « Oui MICHAUX a simulé un enlèvement, oui LAMBERT a simulé un enlèvement, mais ce sont à leur manière des coups de pouce qu'ils ont eu le devoir de faire .... ». Un autre cause est le transfert de prisonniers à pied jusqu'à Avesnes, alors qu'il y avait des camions.

## **L'ARRESTATION D'ABEL MICHAUX MAIRE DE MAUBEUGE :**

Cinq jours après la condamnation des trois officiers de Maubeuge, le 16 janvier 1945, furent arrêtés Abel Michaux (1), maire provisoire de Maubeuge élu le 10 septembre 1944, et Francis Rouby (2).

« La défense » du vendredi 10 aout 1945 consacre un article intitulé : « Le scandale de Maubeuge continue ».

« S'il est une chose que nous n'imaginions pas au lendemain de la Libération, c'est que des patriotes seraient jetés en prison, insultés et traînés dans la boue par ceux-là mêmes qui les avaient traqués, arrêtés, torturés et livrés aux pelotons d'exécution nazis, sous le régime de Vichy ».

« Le 25 juillet dernier comparaissaient devant le tribunal militaire de Lille Abel Michaux, ancien président du Comité de Libération de Maubeuge et Maurice Hallendorf, inculpés d'atteinte à la sécurité extérieure de l'Etat, pour ne pas avoir déclaré aux autorités alliées deux déserteurs allemands qui avaient rendu d'incontestables services à la résistance et avaient rejoint le maquis bien avant la Libération. Le commissaire du Gouvernement abandonna l'accusation et les deux résistants furent acquittés ».

« Alors on arrêta sous divers prétextes trois autres membres du Comité de Libération, on les inculpa même de coups et blessures pour avoir laissé rosser par la foule certains traîtres convaincus d'intelligence avec l'ennemi, puisque condamnés à mort depuis.

Et voilà pourquoi Abel Michaux et Francis

Rouby, qui furent chargés de l'épuration par le Comité de Libération, restent incarcérés. Le juge d'instruction d'Avesnes, par souci de justice et d'équité, a bien tenté plusieurs fois de les faire remettre en liberté ; mais de puissantes personnalités, les mêmes qui ont déjà de grandes responsabilités dans l'« affaire des officiers de Maubeuge », s'opposent à chaque instant à leur libération. A présent on maintient Michaux et Rouby sous les verrous parce qu'ils ont fait procéder, un jour d'octobre, au désarmement des agents de police non épurés et contre qui la foule commençait à s'énervier. Tous les habitants de la région savent que cette mesure fut prise pour parer au pire ; d'autant plus qu'à cette époque, M. Blondel, commissaire de police à Hautmont, qui avait eu une attitude scandaleuse sous l'occupation, venait d'être rétabli à son poste par le ministère de l'Intérieur, ce qui accrût encore la surexcitation des esprits. D'ailleurs, le lendemain, les policiers étaient en fonctions et collaboraient largement avec Rouby et Michaux à l'œuvre d'épuration.

Il apparaît donc que ces sages précautions contribuèrent à éviter des frictions entre la police et la foule.

Il a fallu six mois pour innocenter Michaux et Rouby d'actes dont ils n'avaient nullement à rougir ».

« Depuis deux mois, d'autres non-lieux sont intervenus, détruisant l'un après l'autre les chefs d'inculpation fantaisistes.

Combien de temps faudra-t-il attendre maintenant pour obtenir le non-lieu définitif qui s'impose et la libération des patriotes si injustement détenus ? »

Le 24 août 1945, Michaux et Ruby entament une grève de la faim.

On les accusa ensuite de meurtre pour avoir fait exécuter une espionne (voir article suivant page 14), prise en flagrant délit de collaboration en prêtant main forte à l'évasion d'un dangereux officier parachutiste SS.

Un non lieu intervint à nouveau dans cette accusation. Le juge d'instruction d'Avesnes ordonna la mise en liberté par trois fois, mais il y eut chaque fois l'obstruction de M. Chevalier, procureur.

Marceau LAMBERT écrit le 9 novembre 1945 : « On sent, sous cette manœuvre, la main d'une haute personnalité du département du Nord, guidée par la D. G. E. R. ».

En effet, on promène depuis de longs mois le dossier, d'un tribunal à l'autre, d'Avesnes à

Douai, puis à Lille et enfin à Paris, où, après plus de deux mois de tribulations, on vient enfin de saisir le premier tribunal militaire de Paris.

Nous espérons que celui-ci écartera énergiquement tous ceux qui, en tentant d'influencer le cours de la justice, cherchent à nouveau à salir la résistance. Rouby et Michaux, échappés par miracle à la Gestapo et au poteau d'exécution, doivent être libérés de suite, et, pour cela, nous faisons appel au patriotisme des magistrats du premier tribunal militaire de Paris.

(1) MICHAUX Abel Louis, né le 11 août 1919 à Maubeuge, décédé à Dillingen Saar (Allemagne) le 8 octobre 1965.

(Adhérent du FN, il travaillait pour la résistance, ayant une licence d'allemand et étant interprète de la chambre des métaux auprès des autorités allemandes. Il avait la charge de recueillir l'écho de l'état d'esprit des troupes allemandes, et de traduire en allemand des tracts pour démoraliser l'armée allemande. Albert MATON disait de lui qu'il n'était pas un franc tireur, n'ayant appartenu à aucune unité portant une arme [voir ci-dessous], mais il a été particulièrement efficace ».

(2) ROUBY Francis, communiste, président du comité d'épuration chargé d'élaborer les dossiers d'accusation contre les collaborateurs.

### **Accusation de meurtre, les faits :**

Tiré du « journal de sœur Jeanne d'Arc »

« Samedi 9 septembre, midi 30. La communauté est réunie pour le repas. Crépitement de fusils. On frappe à la porte de notre réfectoire pour nous demander le prêt d'une civière. Un homme explique que l'on vient de fusiller un allemand devant la Piscine et que l'on va nous amener son cadavre pour le déposer à la morgue. C'est un beau gaillard, dans la force de l'âge, en complet civil, avec le brassard tricolore de la croix rouge, le brassard que portent les secouristes.

C'est, nous dit-on, un aviateur allemand déguisé pour s'enfuir. Moins d'une heure se passe ; retour des mêmes FFI encadrant une jeune femme. Elle a 24 ans, 3 petits enfants. Originaire de l'Indre et Loire, elle est la nièce de M<sup>r</sup> Fougère, le garagiste Maubeugeois, honorablement connu.

Conduite à la morgue devant le cadavre du fusillé, les FFI demandent : « vous le connaissez ? Vous allez subir le même sort ».

Stoïque, la femme demande la grâce de voir un prêtre avant d'être exécutée. Le père Basquin, l'aumônier, vient la confesser à la morgue entre deux cadavres, celui de l'allemand et celui d'un vieillard de l'hospice, mort le matin.

Tandis que le prêtre remonte à la chapelle chercher une hostie, sur le seuil de la morgue, elle dit à son futur bourreau : « Excusez-moi de vous faire attendre, ce ne sera pas long ». Elle communie, fait le sacrifice de sa vie. Sœur Ismérie proteste, elle ne veut pas que la morgue serve de lieu d'exécution... On place donc la malheureuse dehors face à une porte contigüe. Son exécuter, un nommé Michaux, gamin de 23-24 ans, tire dans la tête, à bout portant. La balle traverse le crâne, la porte s'éclabousse de cervelle et de sang. La femme s'écroule. Elle râle et saigne abondamment. Nous la relevons, la couchons sur la civière et restons à prier, auprès d'elle, la vingtaine de minutes que durera son agonie, tandis que les hommes présents congratulent Michaux de son assassinat, lui serrent vigoureusement la main... Cette mort, le courage de cette femme, la joie sadique affichée par le tueur, nous ont bouleversées, nous les sœurs présentes, jusqu'au plus profond de l'âme.

Michaux, paradant ce soir dans une réunion, a proclamé « c'est le plus beau jour de ma vie. J'ai été éclaboussé du sang de 2 traîtres que j'ai exécutés moi-même ! » Quels forfaits avait donc commis cette femme ? Elle avait caché l'allemand déserteur et favorisé sa fuite en lui donnant un costume de son mari.

Cette exécution est un assassinat.

Où nous allons si le 1<sup>er</sup> venu s'arroge le droit de tuer sans jugement ?

Au salut du Saint-Sacrement de ce soir, le père Basquin a dit : « des hommes l'ont considérée comme une garce, nous, nous l'avons vu mourir comme une sainte ».

#### Jeudi 14 septembre

Pauvre Maubeuge ! Michaux se fait nommer Maire de la ville, le 3<sup>e</sup> maire que nous avons depuis la libération, 15 jours !

Ce Michaux, 25 ans, est membre actif des jeunesses communistes. Il est, dit-on, très intelligent et érudit. Mais pour nous, il n'évoque que l'assassin du 9 septembre.

Il s'est vanté, à Mme Aut... (1), d'être l'auteur de l'attentat contre son mari, notre chirurgien, et qu'il avait le grand regret de l'avoir raté ».

(1) Un article du 22 février 1946 indique :

« Le chef de LA GESTAPO de Maubeuge DOIT PAYER !

Le docteur Aut..., chirurgien-chef de l'Hôpital de Maubeuge et en fuite depuis le début d'août 1944, condamné plusieurs fois à mort par la Résistance, l'avait finalement été à vingt ans de travaux forcés par contumace à la Cour de justice de Valenciennes ; il avait déjà, au cours de ce dernier jugement, bénéficié d'une indulgence inadmissible et incompréhensible, car il représente, pour les masses laborieuses du bassin de la Sambre, le type d'individu le plus abject ; il fut l'organisateur de la Gestapo française de Maubeuge et eut directement sous sa coupe les Jacquet, Pinguet, Wil..., Dup... et C<sup>ie</sup>.

Il fut à l'origine des 160 arrestations de novembre et décembre 1943 ; son appartement était le repaire des officiers et agents de la Gestapo, lorsque les réunions n'avaient pas lieu chez le garagiste Wil..., lequel mettait ses voitures à la disposition des tueurs de la milice.



Mairie de Maubeuge en 1944

Aut... l'assassin fit opposition au jugement, lors de son arrestation en Seine-et-Oise en décembre 1945 ; nous espérons que le tribunal militaire de la Première Région remplacera la Cour de justice de Valenciennes et qu'un châtiment impitoyable punira ce traître à son pays ».

Sources: Journaux L'Humanité, Ce Soir et La Défense, archives municipales de Maubeuge et Rousies, Archives départementales, archives Racines et Patrimoine.

## Souvenirs de guerre : Quiévelon 1914-1918

### Ecole mixte de Quiévelon :

#### 1) Généralités

a) Les allemands sont entrés à Quiévelon le 2 septembre 1914 et ont expulsé toute la population. En une demi heure le village a été évacué sans que les habitants aient pu emporter quoi que ce soit.

Ils ont été dirigés vers Hestrud et n'ont pu regagner Quiévelon qu'après la reddition de Maubeuge.

b) la prise de possession s'est elle effectuée à la suite d'escarmouches, à la suite de combats sanglants, ou sans coup férir ?

Sans coup férir. On ne s'est pas battu dans notre région [?]

c) qu'elle a été l'attitude de l'autorité militaire à l'égard de la population pendant les premiers jours ? Dans la suite de l'occupation ?

Les allemands n'ont pas séjourné à Quiévelon ; le pillage et la destruction ont seuls marqué la trace de leur passage.

d) pouvez-vous rapporter quelques propos authentiques tenus par des officiers ou des soldats, et qui soient caractéristiques de leur état d'esprit ou de l'opinion publique en Allemagne à cette époque?

Les allemands paraissaient persuadés que c'était la France qui avait déclaré la guerre. Ils espéraient être vainqueurs en peu de temps et leur arrogance égalait leur orgueil.

2) Des rapports de l'autorité ennemie avec la population scolaire :

a) Les établissements d'instruction (école, etc) ont-t-il été ouverts pendant toute la durée de l'occupation, ou momentanément fermés, ou ont-ils été fermés pendant toute la guerre,

L'école a été ouverte durant toute l'occupation, excepté des 15 derniers jours. Les allemands repassant en nombre considérable, prirent possession de tous les locaux.

b) le commandant de place s'est-il immiscé dans les services de l'enseignement ?

Il a fait enlever les cartes de France où l'Alsace Lorraine figurait en noir.

c) Les élèves des établissements ont-ils été contraints à quelques travaux manuels ? Quelle a été l'attitude des élèves dans ces circonstances ? Particularités, réponses, réflexions dignes de remarques.

Les plus grands ont été employés dans une porcherie établie par les allemands. Les moyens ont dû aller, à la saison, à la cueillette des fruits. Aucune particularité à signaler. Aucun n'a été travailler de son plein gré, tous préféraient venir en classe

d) Quelle a été en général l'attitude des soldats à l'égard des enfants ? L'attitude des enfants à l'égard des troupes ?

Les soldats ont été, en général, bienveillants à l'égard des enfants. Les enfants se tenaient plutôt sur la réserve.

e) Le séjour des troupes allemandes a-t-il influé en quelque mesure sur le parler local ? Quelques mots allemands, plus ou moins déformés, y ont-ils pénétré et paraissent-ils devoir persister ?

Les allemands ne venaient en colonnes de repos que de temps en temps ; leur séjour était généralement court et n'a laissé aucune influence sur le parler local.

Quiévelon le 28 mai 1920, l'instituteur F. Décaudin

### école de Quiévelon :

#### Composition française

Souvenir de l'invasion. Dites avec simplicité et sincérité ce que vous vous rappelez de la guerre et faites le récit de l'épisode le plus dramatique dont vous avez été soit l'acteur

soit le témoin.

Plan : 1-déclaration de la guerre ; 2- évacuation ; 3-siège de Maubeuge ; 4- pillage ; 5-réquisitions ; 6-fin de la guerre ; 7 -épisode dramatique.

#### Développement :

En automne 1914 l'Allemagne déclara la guerre et ses armées envahirent notre territoire. Les soldats qui vinrent dans notre village nous firent partir immédiatement sans même nous donner le temps de prendre des vivres et des vêtements et ils nous dirigèrent sur Hestrud. Là on resta sept jours. C'était pendant le siège de Maubeuge. Quand nous revînmes, il y avait un fouillis d'objets de toute sorte dans la maison ; ce que les soldats n'avaient pas, ils l'avaient abîmé ou détruit. Dans la maison, les ennemis avaient jeté des draps, du linge et des vêtements sur lesquels ils avaient marché.

Chez l'instituteur, mon maître, ils avaient enfermé dans une chambre des truies avec leurs petits ; chez un autre voisin ils avaient enfermé un veau. Les caves étaient vides, les soldats avaient bu tout le vin.

Quand on fut réinstallé on travailla, mais bien

malgré soi, sous la domination allemande. En octobre 1917 on fut mis à l'étape et les allemands réquisitionnèrent le bétail, les plantes alimentaires, des noyers, matelas, linge, mobilier, etc, puis ils obligèrent les hommes et les femmes à aller travailler pour eux. Les paysans ne donnaient pas tout ce qu'ils possédaient, alors nos ennemis fouillaient dans les maisons pour trouver ce qui était caché.

Les allemands n'empêchèrent pas notre maître de faire l'école mais ils employèrent souvent les plus grands d'entre nous.

Au mois de novembre 1918 l'ennemi fut vaincu et on vit repasser les troupes en débandade, c'était la débâcle. Les chevaux, vaches, bœufs, etc, restant furent pris par les allemands à l'exception d'un poney qui fut tué d'un obus pendant le dernier bombardement.

La scène la plus dramatique que j'ai vue est une perquisition faite chez nous par un officier ennemi. Celui-ci avait cherché une demi-heure et n'avait rien trouvé.

Alors il se mit en colère et il était tellement furieux qu'il jeta une paire de bottines qu'il nous avait pris à la poitrine de ma mère qui était sur la porte.

## Souvenirs de guerre : La Flamengrie

1914-1918

### **Ecole mixte de la Flamengrie :**

#### **A) territoires occupés par les armées allemandes :**

##### 1) généralités

a) date de l'entrée des allemands dans le village : 25 août 1914, 8h00 du matin,

b) prise à la suite d'escarmouches entre les allemands et les anglais. Deux soldats hussards tués (allemands).

c) attitude de l'autorité militaire à l'égard de la population pendant les premiers jours : terroriser. Maire, instituteur à leur disposition. Coups de sabre. Menaces de mort.

Pendant l'occupation : perquisitions et réquisitions répétées. Obéissance sous menace de prison, d'amendes, coups de sabre, de crosse, de cravache, pendant les appels.

d) propos authentiques tenus par des officiers ou des soldats, caractéristiques de leur état d'esprit ou de l'opinion publique en Allema-

gne : tous les territoires occupés seront allemands. Haussmer (chef de batterie) 63<sup>e</sup> Artillerie. harangue prononcée dans l'école par le colonel d'artillerie aux troupes : nous avons conquis la Belgique, le Monténégro, la Serbie ; l'Italie vient de s'effondrer, la Russie se révolte, notre dernier effort va nous mettre devant Calais et nos canons termineront.

e) Ordres ou prescriptions émanant de l'autorité ennemie, où se manifestait spécialement son système de « guerre aux civils ».

Après avoir pris tous les hommes valides (ordre de la kommandantur de Gommegnies) toutes les femmes et filles de 17 à 60 ans durent se placer devant la mairie le 8 mai 1918. Un inspecteur grincheux en bouscula quelques unes, arrivées en retard, et en inscrivit 25 pour le travail dans la forêt de Mormal. Les enfants à partir de 12 ans devaient travailler.

## 2) des rapports de l'autorité ennemie avec la population scolaire :

- a) Les écoles ont-elles été ouvertes pendant toute la durée de l'occupation ? oui. En 1918, en octobre, la salle de classe abrita des évacués.
- b) Prescriptions édictées à l'égard des établissements d'instruction : séance de vaccinations ; personne ne s'est présenté.
- c) Le commandant de la place s'est-il immiscé dans les services d'enseignement : non.
- d) L'enseignement a-t-il été contrôlé par les allemands : non.
- e) Les élèves ont-ils été contraints à des travaux manuels ? oui. Cueillette des bochettes (sic), orties, fruits d'aubépine, plantes médicinales, mûres, nettoyage des lignes de chemin de fer. L'instituteur invite les élèves à ne plus travailler : punition de deux amendes de 50 marks chaque.
- f) Attitude des soldats à l'égard des enfants et réciproquement : aucun rapport chez les élèves de l'école.
- g) Mots allemands employés par les enfants : ja (oui), ja wohl (oui bien), das gute (bien bon), schlafen (dormir), et quelques expressions courantes et simples : guten abend, schlafen.

## 3) Travaux d'élèves :

Souvenir de l'invasion. Dites avec simplicité et sincérité, ce que vous vous rappelez de la guerre, et faites le récit de l'épisode le plus dramatique dont vous ayez été, soit l'auteur, soit le témoin.

Les allemands se préparaient depuis longtemps à nous attaquer. En août 1914 ils nous déclarèrent la guerre et nous attaquèrent à l'est. Ils envahirent aussitôt la Belgique, la traversèrent, et entrèrent en France par notre département.

Quand les allemands arrivèrent, ils étaient furieux. Ils menacèrent même de tuer mon instituteur.

Ils continuèrent et allèrent non loin de Paris ; mais ils furent arrêtés par l'offensive française à la grande et terrible bataille de la Marne.

Alors commença le régime de l'occupation, nous étions placés sous les ordres de la kommandantur, qui réquisitionnait les armes, les liqueurs comme le vin, l'alcool, les fruits, le bétail, les machines agricoles, les matelas et les vêtements. Ceux qui ne voulaient pas livrer étaient victimes de fortes amendes, de prison, ou emmenés en captivité en Allemagne.

Ils forcèrent aussi les jeunes enfants à tra-

vailler. Les plus grands de l'école durent chercher des orties, et mon maître fut deux fois condamné à 50 marks d'amende pour ne pas avoir conduit les élèves au travail.

Enfin les Alliés avancèrent, mais il fallut évacuer tous les pays environnant le front.

Les évacués, obligés de faire la route à pied, traînaient leurs poussettes, leurs brouettes contenant leurs bagages ; d'autres moins heureux portaient dans des sacs leur maigre mobilier. Ces misérables exténués de fatigue, atteints de la grippe périssaient par milliers comme aux temps des croisades.

Je me souviens aussi des terribles moments passés dans la cave pendant le bombardement de 1918. Les sifflements lugubres des obus me faisaient une peur terrible. Une nuit une violente détonation ébranla la maison, je croyais la maison effondrée. Papa, sortant au péril de sa vie, nous dit que le chemin était sauté, et qu'un énorme trou béant s'ouvrait vis à vis de la maison.

Après six jours de bombardement nous remontâmes de la cave. Quel spectacle ! quelle barbarie ! quelles atrocités ! partout des ruines ! Quelle honte pour les allemands d'avoir complètement ravagé, détruit, meurtri les huit plus riches départements de notre belle France ; jamais je ne leur pardonnerai.

Gilbert Moreau, 13 1/2 ans et Maurice Denimal, 14 ans

La Flamengrie, le 29/05/1920, l'instituteur, L Thiery



Le monument aux morts photo GK

## Faits divers et accidents

relevés dans le « Journal de Fourmies »

**Semeris.** Samedi dernier, on a trouvé dans cette commune un fraudeur, étendu sans vie sur son ballot. On s'empessa autour de lui, mais tous les secours furent inutiles : ce malheureux était mort d'une congestion cérébrale occasionnée par le froid.



**Vervins.** Un grave accident a eu lieu samedi, vers 6 heures du soir, à la gare de Vervins. Le sieur Labarre, mécanicien, voulant remonter sur sa machine en mouvement, après avoir fait une manœuvre, glissa sur le marche pied, et tomba entre la voie et le quai des voyageurs. La machine fut arrêtée sur le champ mais il était déjà trop tard. Le Docteur Trentcart, médecin de la compagnie, immédiatement appelé, constata que la mort de Labarre avait été instantanée par suite d'un écrasement de la cuisse gauche et du bassin. Labarre était un bon employé ; il laisse une veuve et plusieurs enfants.

L'acte 139 du registre d'EC de 1880 nous indique que le 17 octobre 1880, **Henri Onésime Labarre**, âgé de 41 ans un mois, mécanicien à la compagnie de chemin de fer du Nord, né à Barenton, demeurant à Tergnier, fils d'Anaïs Labarre, est décédé à la gare de Vervins.



**Fourmies.** Toute notre population connaît ce vieillard de 75 ans, nommé **Henri Piette**, qui vient de mourir après une vie toute d'honneur et de travail.

Ouvrier en filature jusqu'à 60 ans, il se retira pour se livrer à la culture d'un grand jardin duquel il vivait. Ce n'était certes pas la fortune, mais le sage se contente de peu et Henri Piette trouva que c'était encore trop pour lui.

On se rappelle la donation généreuse qu'il fit, il y a quatre ans à la société de secours mutuels. Mille francs, pour une petite bourse, sont une grosse somme, mais Henri Piette avait le cœur plus grand que la bourse.

Il le prouva encore l'hiver dernier.

Lorsqu'on fonda les fourneaux économiques, il fallait un homme dévoué, intègre, qui s'occupât du choix et de la préparation des aliments, de leur distribution aux nécessiteux. Henri Piette se présenta tout naturellement.

Pendant trois mois que fonctionnèrent ces fourneaux, il arriva régulièrement, malgré la neige et le froid intense que tout le monde se rappelle, à six heures du matin, renouvelant tous les jours en sacrifice, dont il s'était fait un devoir et qui à 74 ans ne laissait pas que

d'être pénible.

De tels actes forcent l'admiration et la reconnaissance.

On le vit bien hier à ses funérailles.

Des pauvres gens comme lui sont conduits d'ordinaire à leur demeure dernière par leurs parents et un petit groupe d'amis auxquels se joignent quelques voisins. Hier, le maire, l'adjoint, des conseillers municipaux, l'administration de la Société de Secours Mutuels, dont la bannière marchait en tête du cortège, les visiteurs de la dite Société et une notable partie de la population rendaient un hommage public à la mémoire de ce brave ouvrier, au cœur généreux, qui a si bien compris la fraternité, et dont les vertus méritent d'être proposées en exemple.

L'acte 272 du registre d'EC de 1880 nous indique que le 27 octobre 1880 à six heures du soir, Henry Joseph Piette, âgé de 74 ans, rentier, né et domicilié à Fourmies, fils de Nicolas et de Marie Françoise Berteaux, veuf de Sophie Driguet, est décédé en sa demeure, rue de Wignehies.



**Barisis.** C'est une bien triste histoire, il buvait ! il rendait bien malheureuse sa femme et son enfant, un enfant venu tard, qui a reçu de son père plus de coups que de caresses.

Il y a quelques jours, il disparaît. On s'inquiète peu de son absence : il est resté si souvent hors de chez lui, pour aller boire n'importe où ! Cependant la nuit s'est passée, et il n'est pas rentré au logis. La femme va voir sa belle-sœur : « tu ne l'as pas vu ? Non ! si tu montais au grenier, il menace toujours de se pendre, peut-être y est-il pendu ? ». On envoie l'enfant. L'enfant a peur. Il supplie, il n'ira pas au grenier. La femme y monte : rien !

Un voisin dira : votre homme est là-bas dans un champ de carottes. On y court. L'homme y est en effet, mais couché, mort ! Il n'est pas encore froid cependant. On cherche à le ranimer. Efforts inutiles !

Le médecin de Folembay constate que le malheureux a succombé à une congestion... après avoir absorbé deux litres d'eau de vie.

Que faire de pareilles dépouilles : il a tant fait souffrir les autres !

La femme ne veut pas qu'on lui fasse l'honneur ni religieux ni civil. Le garde-champêtre fait enlever le corps ; le fossoyeur le met dans le trou, et c'est fini !

N'est-ce pas une bien triste histoire, que l'his-

toire de Merville, le chanvriier ?

L'acte 49 du registre d'EC de 1880 nous indique que le 12 septembre 1880 à dix heures du matin, **Charlemagne Auguste Merville**, âgé de 48 ans 9 mois, manoeuvre, né et domicilié à Barisis, fils de Jean Louis et de Marie Catherine Rosalie Blériaux, époux de Aimée Hortense Royole, a été trouvé mort sur le terroir de cette commune, au lieu dit le fossé.

✂

**Avesnes.** Dimanche dernier, vers sept heures du soir, un élève du collège communal, nommé Wallerand Louis Joseph, âgé de 15 ans, natif de Sepmeries, s'affaissa subitement étant à l'étude. Aussitôt, M. Lesage, principal, fit appeler en toute hâte M. Mouronval, M. Marquis et M. Herbecq, médecins. Ces messieurs ne purent que constater la mort.

Des dépêches furent envoyées aux parents, qui n'arrivèrent que le lundi matin, en proie à la plus cruelle douleur.

Après avoir rempli les formalités nécessaires, les parents partirent à 4 heures du soir, à destination du Quesnoy, en emportant le corps de leur cher et malheureux enfant.

Le principal est très affecté de cette mort, que rien ne pouvait faire prévoir, bien que la physionomie du jeune homme eut un peu changé depuis quelques jours.

L'acte 119 du registre d'EC de 1880 nous indique que le sept novembre à sept heures du soir, **Louis Joseph Wallerand**, âgé de 14 ans, né et domicilié à Sepmeries, fils de Jean Baptiste et de Célestine Dassonville, est décédé au collège communal, rue des près.

✂

**Fourmies.** On a porté en terre aujourd'hui un jeune homme de 17 ans, Gustave Hardy, fils de M. Hardy, filateur à Fourmies.

Ce jeune homme, qui faisait ses études dans un lycée de Paris et qui donnait beaucoup d'espérances, a été atteint par la fièvre typhoïde et, bien que son père l'ait cherché immédiatement et que les soins lui aient été prodigués, il a succombé jeudi soir aux suites de la terrible maladie.

Il a conservé toute sa connaissance jusqu'à la fin et s'est vu mourir au milieu de ses parents, à qui il a fait les adieux les plus touchants.

Un grand nombre d'amis et de connaissances ont tenu à donner, en cette triste circonstance, un témoignage de sympathie à cette famille si cruellement éprouvée.

L'acte 292 du registre d'EC de 1880 nous indique que le 18 novembre 1880 à onze heures du soir, **Aimé Gustave Hardy**, âgé de 16 ans, né et domicilié à Fourmies, fils d'Aimé et d'Ernestine Agnès Detrait, est décédé au domicile de ses parents, rue de Wignehies.

✂

**Etrœungt.** le sieur **Jean Baptiste Christel**, âgé de 45 ans, originaire de Rocroy, mais établi à Etrœungt depuis de nombreuses années, a succombé mardi, par suite de la rupture d'un anévrisme, au moment où il déchargeait un wagon de pommes de terre à la gare d'Avesnes.

Il laisse une veuve et un orphelin.

L'acte 127 du registre d'EC d'Avesnes de 1880 nous indique que le 16 novembre à sept heures du matin, Jean Baptiste Olivier Christel, âgé de 45 ans, né à Rocroi (08), domicilié à Etrœungt, fils de Jean Baptiste et de Augustine Dardenne, est décédé à la gare d'Avesnes.

✂

**Semerles.** Nous apprenons à l'instant que M. Scalabrino, ancien comptable de la filature de Semerles, est tombé du haut de sa grange, et si malheureusement qu'il serait mort de cette chute.

L'acte 42 du registre d'EC de 1880 nous indique que le vingt trois novembre à cinq heures du matin, **Luc Joseph Scalabrino**, âgé de 27 ans, cultivateur, né à Sains, domicilié à Semerles, fils de Zéphir et de Rosine Duterne, époux de Mathile Marie Herminie Laurent, est décédé en sa demeure, lieu dit le village.

✂

**Trélon.** On a retiré, mardi dernier, d'une fosse de tannerie appartenant à M. Dorchie, le cadavre du nommé Raimond, âgé de 45 ans, qui ne possédait pas toutes ses facultés mentales.

Il est possible que la personne désignée dans le texte ci-dessus soit celle qui est mentionnée dans l'acte 178 du registre d'EC : le vingt deux novembre 1880 à quatre heures du matin, **Raymond Tournay**, âgé de 46 ans, cantonnier, né à Liessies, domicilié à Trélon, époux d'Hortense Naveau, fils de Jean Baptiste et de Victoire Douliate, est décédé en sa demeure, rue du gazomètre.

✂

**Trélon.** Nous avons appris, ce matin, la mort de M. Loonès, greffier de la justice de paix de Trélon, décédé à 48 ans, des suites d'une fluxion de poitrine.

L'acte 182 du registre d'EC de 1880 nous indique que le vingt six novembre 1880 à six heures du soir, **Aimé Justin Julien Loonès**, âgé de 47 ans, greffier de paix, né à Castre, domicilié à Trélon, fils de François et de Thérèse Baron, époux de Alzire Victoire Daubercies, est décédé en sa demeure, place du petit marché.

✂